

L'an DEUX MIL DOUZE, le SAMEDI 28 AVRIL, à 09 h 12, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en deuxième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 12 h 12).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte (arrivée à 09 h 27, après l'appel nominal)/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/ HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ DINDAR Ibrahim/ NATIVEL Mickaël/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 34 au Rapport n° 12/2-10)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ HOARAU Serge/ CHÉFIARE Claudine/ LOCATE Raziah/ SALIMINA Patricia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

PONIN-BALLOM Gino	pour toute la durée de la séance	par PELTIER Hélyette
JAVEL François		par PESTEL René Louis
ALBANY Christian	jusqu'au départ de son mandataire, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par FOURNEL Dominique
TROTET Maryse	jusqu'au départ de son mandataire, à 11 h 04, au Rapport n° 12/2-12	par VICTORIA René-Paul
ORPHÉ Monique	à son départ, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par ANDAMAYE Marie-Annick
FOURNEL Dominique	à son départ, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par ALLIÉ Carmen
LAURET Edmond	à son départ, à 11 h 07, pendant la présentation des orientations du PAAD du PLU	par MAILLOT Gérald
LOCATE Raziah	à son départ, à 11 h 38, au Rapport n° 12/2-24	par SALIMINA Patricia
DINDAR Ibrahim	à son départ, à 11 h 40, au Rapport n° 12/2-25	par HOARAU Emmanuel

PAAD Plan d'aménagement et de développement durable
PLU Plan local d'urbanisme

Les membres présents, au nombre de 48 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- DINDAR Ibrahim	au titre du GLAIVE	Rapport n° 12/2-04
- PELTIER Hélyette		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la SODIAC	Rapport n° 12/2-10
- ARMAND Alain		
- EUPHRASIE Didier		
- LOWINSKY Jacques		
(2) FOURNEL Dominique		
- BAREIGTS Éricka	au titre de la CINOR	Rapport n° 12/2-17
- MAILLOT Gérald		
- ASSABY Maximilien		
- DINDAR Ibrahim		
- NAILLET Philippe		
- LOWINSKY Jacques		
- FRANÇOISE Gérard		
- VARONDIN Frédéric		

GLAIVE Groupe de lutte antivectorielle d'insertion et de valorisation de l'environnement

SODIAC Société dionysienne d'aménagement et de construction

CINOR Communauté intercommunale du nord de la Réunion

(1) (2) élus partis au Rapport n° 12/2-10 (avant le vote)

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

(1) ORPHÉ Monique	au titre de la Régie MDP	Rapport n° 12/2-28
- BAREIGTS Éricka	au titre de la CINOR	
- MAILLOT Gérald	au titre de la CINOR	
- HOAREAU Jean-François	au titre du SIDELEC Réunion	
(3) PONIN-BALLOM Gino	au titre de la Régie MDP	
- VICTORIA RETOURNAT Danielle	au titre de la Régie MDP	
- LOUISE Rose	au titre de la Régie MDP	
- ASSABY Maximilien	au titre de la CINOR et de la Régie MDP	
(4) DINDAR Ibrahim	au titre de la CINOR	
- CASSIM-CADJEE Mohammad	au titre de la Régie MDP	
- NAILLET Philippe	au titre de la CINOR	
- LOWINSKY Jacques	au titre de la CINOR	
- FRANÇOISE Gérard	au titre de la CINOR	
- VARONDIN Frédéric	au titre de la CINOR	
(5) TOQUET Stéphanie	au titre de l'AVICCA	
<hr/>		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la SIDR	Rapport n° 12/2-34
- MAILLOT Gérald		
(3) PONIN-BALLOM Gino		
<hr/>		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la Régie MDP	Rapport n° 12/2-37
(3) PONIN-BALLOM Gino		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
- LOUISE Rose		
- ASSABY Maximilien		
- CASSIM-CADJEE Mohammad		
<hr/>		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la Régie MDP	Rapport n° 12/2-38
(3) PONIN-BALLOM Gino		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
- LOUISE Rose		
- ASSABY Maximilien		
- CASSIM-CADJEE Mohammad		
<hr/>		
- KICHENIN Virgile	au titre du CAUE	Rapport n° 12/2-40
- HOARAU Emmanuel	-en qualité de Conseiller Général-	
- FRANÇOISE Gérard	-en qualité de Conseiller Général-	
<hr/>		
- CASSIM-CADJEE Mohammad	au titre de la CCIR	Rapport n° 12/2-47

MDP Marchés et droits de place

CINOR Communauté intercommunale du nord de la Réunion

AVICCA Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel

SIDR Société immobilière du département de la Réunion

CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CCIR Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion

(1) élue partie au Rapport n° 12/2-10 (avant le vote)

(3) élu absent à la séance

(4) élu parti au Rapport n° 12/2-25

(5) élue absente à la séance

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
ADAME Brigitte	à 09 h 27	après l'appel nominal
NAILLET Philippe	à 10 h 34	au Rapport n° 12/2-10
	DÉPLACEMENT	
ANNETTE Gilbert	de 10 h 58 à 11 h 12	du Rapport n° 12/2-11 au Rapport n° 12/2-13
	DÉPARTS	
ORPHÉ Monique	à 10 h 52	au Rapport n° 12/2-10 (procuration à ANDAMAYE Marie-Annick)
FOURNÉL Dominique	à 10 h 52	au Rapport n° 12/2-10 (procuration à ALLIÉ Carmen)

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
VICTORIA René-Paul	DÉPARTS (suite) à 11 h 04	au Rapport n° 12/2-12
CHÉFIARE Claudine	à 11 h 04	au Rapport n° 12/2-12
LAURET Edmond	à 11 h 07	pendant la présentation des orientations du PAAD du PLU
LOCATE Raziah	à 11 h 38	au Rapport n° 12/2-24 <i>(procuration à MAILLOT Gérard)</i>
DINDAR Ibrahim	à 11 h 40	au Rapport n° 12/2-25 <i>(procuration à SALIMINA Patrice)</i>

PAAD Plan d'aménagement et de développement durable
PLU Plan local d'urbanisme

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 48 sur 55.

- 7 MAI 2012

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

[Faint, illegible text, possibly a stamp or additional signature]

**OBJET TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT DES SANITAIRES
SUR ONZE SITES SCOLAIRES**

AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 DU LOT N° 3

CONSTRUIRE L'ECOLE DE LA REUSSITE

Par Délibération en date du 17 septembre 2011, vous m'avez autorisé à signer le marché de « Travaux de construction et d'aménagement des sanitaires sur onze sites scolaires » pour les lots relancés n° 3 et 6, respectivement avec EUROP'END -pour un montant de 181 048,95 € HT - et ELECTROCHAL - pour un montant de 158 650,00 € HT.

Le marché global de travaux de construction et d'aménagement des sanitaires sur onze sites scolaires représente, tous lots confondus, un montant de 1 160 118,50 € HT.

Pour la bonne exécution du lot n° 3, il convient de contractualiser un avenant avec l'entreprise titulaire. Il est nécessaire en effet de réaliser des travaux supplémentaires à l'école élémentaire Maxime Laope, à savoir une extension de local d'environ 10 m² jouxtant les sanitaires de l'école pour réaliser des sanitaires complémentaires.

Je vous demande, en conséquence de m'autoriser à signer l'avenant n° 1 du lot n° 3 du marché de travaux de construction et d'aménagement des sanitaires sur 11 sites scolaires, tel que présenté ci-après :

Titulaire	Marché € HT	Avenant € HT	Total € HT	Evolution %
EUROP'END	181 048,95	26 161,57	207 210,52	14,45

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

 **LE MAIRE**

Gilbert ANNETTE

**OBJET TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT DES SANITAIRES
SUR ONZE SITES SCOLAIRES**

AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 DU LOT N° 3

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 12/2-08 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BAREIGTS Ericka, 2ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 du lot n° 3 du marché de travaux de construction et d'aménagement des sanitaires sur onze sites scolaires :

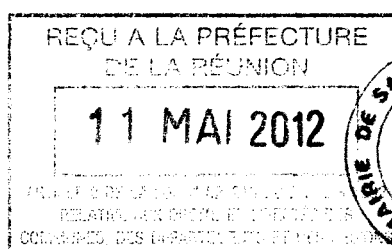
Titulaire	Marché € HT	Avenant € HT	Total € HT	Evolution %
EUROP'END	181 048,95	26 161,57	207 210,52	14,45

ARTICLE 2

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget au chapitre 23, article 2313.

Les recettes correspondantes seront imputées au Budget principal sous le chapitre 13 et article 1323.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 6-7 MAI 2012



LE MAIRE

ANNETTE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 01

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 28/01/2012
En annexe à la Délibération N° 12/2012

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE SAINT-DENIS
Direction Superstructures et Bâti
29 Espace République
Bas de la Rivière
97400 Saint-Denis

LE MAIRE



B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

Titulaire du marché EURO'P END
Représenté par M. PAÏDIGADOU Dominique
Coordonnées 30 Allée de la Citronnelle
97490 Sainte-Clotilde

C - Objet du marché public

Objet du marché public : Travaux de construction et d'aménagement sanitaires sur onze sites scolaires - Lot n° 3 : école primaire Maxime Laope
Marché N° M 11 214
Date de notification du marché public 26/12/2011
Date de notification de l'Ordre de Service 20/01/2012
Montant initial du marché public

MONTANT HT	TAUX DE LA TVA	MONTANT TTC
181 048,95	8,5 %	196 438,11

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant

Le titulaire du présent marché intervient exclusivement pendant les vacances scolaires. Par ordre de service, les travaux ont été suspendus au 20 janvier 2012. L'activité de l'entreprise devrait reprendre à la prochaine période de vacances scolaires, soit en mai 2012.

Dans le cadre du marché de travaux d'extension de l'école Maxime Laope, le Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) a établi un périmètre de sécurité rendant impossible l'accès et l'utilisation des sanitaires de l'école maternelle pendant la phase de travaux.

Il est donc nécessaire de prévoir une extension de local d'environ 10 m² jouxtant les sanitaires de l'école élémentaire Maxime Laope pour répondre à ces besoins récemment exprimés de complément de sanitaires. Cet agrandissement assurera le bon fonctionnement de l'école maternelle Maxime Laope et devrait être réalisé au cours de la prochaine période d'intervention de l'entreprise EURO'P'END, en mai 2012.

Les travaux supplémentaires d'un montant de 26 161,57 € HT concernent la démolition, la maçonnerie (fondation, dallage mur...), la charpente couverture, la menuiserie, la plomberie/ sanitaires, l'électricité, le revêtement sol et mur.

Incidence sur le délai de l'avenant

L'avenant a une incidence sur le délai du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Les travaux supplémentaires mentionnés ci-dessus, occasionnent un délai supplémentaire de **05** (cinq) jours par rapport au délai initial.

Délai initial : 10 semaines à compter de l'ordre de service

Nouveau délai d'exécution des travaux : 10 semaines et 5 jours

Incidence financière de l'avenant

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Désignation	€ HT	TVA 8,5 %	€ TTC
Montant du marché de base	181 048,95	15 389,16	196 438,11
Montant de l'avenant n° 1	26 161,57	2 223,73	28 385,30
Nouveau montant du marché	207 210,52	17 612,89	224 823,41
Ecart : + 14.45 %			

Le coût des travaux de « Construction et d'aménagement de sanitaires sur 11 sites scolaires » est de 1 160 118,50 € HT soit 1 258 728,63 € TTC. L'évolution de cet avenant par rapport au marché global est de + 2.2 %

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A

le

Signature du Pouvoir Adjudicateur

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

■ En cas de remise contre récépissé

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A

le

Signature du titulaire

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011